

Yvonand, le 21 juin 2024



**CONSEIL COMMUNAL
YVONAND**

EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 21.06.2024

Présidence : M. Stéphane Gurtner

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 22.04.2024, **préavis 2024/03** ;
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 8'865'000.00 TTC pour la réalisation des travaux de la STEP.
2. De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché.
3. D'imputer le coût des travaux dans le compte d'investissement 9141.01 (Réhabilitation de la STEP).

Le Président

Stéphane Gurtner



La Secrétaire

Pauline Héritier